



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social*.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Transformer les engagements en résultats, tel est le défi permanent des Nations Unies, en commençant par la Déclaration universelle des droits de l'homme qui consacre par essence tous les engagements souscrits depuis lors, y compris les objectifs et cibles du programme « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les résultats supposent que des actions soient entreprises.

- Mobiliser les volontés politiques pour favoriser des changements effectifs;
- Appliquer l'état de droit;
- Intégrer l'égalité des sexes et mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Beijing;
- Démanteler les structures patriarcales. De véritables résultats ne pourront être obtenus tant que les jeunes filles et les femmes ne jouissent pas pleinement de tous leurs droits humains;
- Mobiliser les ressources budgétaires requises en i) réaffectant les dépenses militaires au développement ii) assurant une répartition équitable des richesses afin de réduire les inégalités. Mettre en œuvre immédiatement les socles nationaux de protection sociale;
- Impliquer la population grâce à des processus participatifs et des partenariats collaboratifs. Les personnes de tous âges et de toutes identités sont agents de leur propre développement;
- Fournir des infrastructures et des services de base – réseau routier, eau, assainissement, santé, éducation, et logement - afin de créer un environnement habitable où les communautés et les individus prospèrent;
- Élargir l'approche axée sur l'équité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux pays et peuples les plus défavorisés;
- Réglementer le secteur des entreprises, mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en accordant la priorité aux personnes et au travail décent plutôt qu'à la croissance et la cupidité;
- Sécuriser la planète pour les générations futures grâce à des actions déterminées visant à garantir des écosystèmes sains, et atténuer la crise climatique dans un esprit de solidarité et de justice;
- Évaluer toutes les actions qui vont à l'encontre des principes de justice pour les femmes, de justice climatique et de justice de redistribution.